

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo.....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à FEDITOGO BP 804 — Tél: 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 LOME. Les abonnements et annonces sont payables d'avances
France, Afrique.....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays.....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière(Avis de demande d'immatriculation) 1	
(Avis de perte de titres fonciers)	11

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de Lomé, Notsé, Aného, Tsévié, Dapaong et Kpalimé.

Suivant réquisition, n° 20 226 déposée le 1^{er} juin 1999, M. EHA Koffi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 61 ca situé à Lomé-Tokoin, connu sous le nom de Tokoin Akpikamé et borné au nord par le lot n° 36, au sud par le lot n° 37 bis A, à l'est par le lot n° 42 et à l'ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 227 déposée le 1^{er} juin 1999, M. AZIAGBE Kodjo Biamawu, profession de consultant à I.F.U. Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 60 ca situé à Lomé Aflao Totsivi, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot 1660 bis, au sud par le lot 1658 bis, à l'est par le lot 1650 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 228 déposée le 2 juin 1999, M. NAMESSI Emmanuel, profession d'adjudant-chef de la gendarmerie en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Afloa, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 1454, à l'est par le lot 1446 et à l'ouest par le lot 1444.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle NAMESSI Ayawavi Claire Chantal et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 229 déposée le 2 juin 1999, Mme TCHAMDJA Nèmè Josephine, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 05 ca situé à Lomé Agoènyivé, et borné au nord et à l'ouest par le lot 57, au sud par la route Agoènyivé-Zanguéra, et à l'est par le lot 58.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 230 déposée le 2 juin 1999, Mme KRUEGER Abla Marguérite, épouse JANSON, profession d'esthéticienne, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 73 ca situé à Lomé, Adakpamé, connu sous le nom de Kangnikopé et borné au nord par le lot 148, au sud par le lot 150, à l'est par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par le lot 144.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 231 déposée le 2 juin 1999, M. ENYO Kouassi Dosseh, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Afloa Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 35 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Logopé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot 707, à l'est par le lot 695 et à l'ouest par le lot n° 697.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Morgan Têko (veuve Tossah) et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 232 déposée le 3 juin 1999, la soeur Yveline Claude, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Notsé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 85 a 37 ca situé à Notsé, connu sous le nom de Kpedigni et borné au nord par la rivière Zouto, au sud et à l'ouest par la propriété Amenouvor, et à l'est par les propriétés Edou Métohou et Amenouvor.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Religieuses de l'Assomption et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 233 déposée le 3 juin 1999, M. TANDOUNA Bensaga, profession d'Inspecteur Général des services, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Lomé Atiegou, et borné au nord par le lot 809, au sud par le lot 805, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 807.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 234 déposée le 3 juin 1999, M. LAWANI Djibril, profession de déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agbalépédogan, et borné au nord par le lot 1843, au sud par le lot 1841, à l'est par le lot n° 1850, à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 235 déposée le 3 juin 1999, Mlle EDOH Tchamète Adjo, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 a 73 ca situé à Agovoudou, et borné au nord par la prop. Djoka Madjra, au sud par la route Lomé Aného, à l'est par la prop. Kouassi Domato Fessou II et à l'ouest par la prop. Séssoafio Djadou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 236 déposée le 4 juin 1999, M. ADANHOUNZO K. Anenou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Anfoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 74 ca situé à Lomé; connu sous le nom de Bè Kponou et borné au nord par la prop. Adjété Appolinaire et Kouazawo Koudohor, au sud et l'est par deux rues non dénommées de 14 m chacune, à l'ouest par la prop. Kouzawo Govina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 237 déposée le 4 juin 1999, M. DOH Tèvi Djikpola, profession de consultant, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Nutifakomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 83a 76 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Adétikopé et borné au nord par la propriété Vignon Adra, au sud par la collectivité Kana, à l'est par la propriété Vignon Adra et la collectivité Kato, à l'ouest par les collectivités Abalo et Kana.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 238 déposée le 4 juin 1999, Mme ATTIVOR Massan, épouse DOH-AKLAMA, profession d'Institutrice en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Nutifakomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 99 ca situé à Aképé, connu sous le nom de Logotomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Gamekli Messan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 239 déposée le 4 juin 1999, Mme DARTEY Kokor, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Soviépe, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par le lot 680, au sud et à l'ouest par deux rues en projet, à l'est par le lot 683.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 240 déposée le 4 juin 1999, Mlle KPORNU Adjovi, profession de cadre d'Assurance, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 92 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord, au sud et l'est par la propriété Semagno Gadédé et à l'ouest par la propriété Kpornu Amivi Esiawonam.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 241 déposée le 4 juin 1999, Mlle KPORNU Amivi Esiawonom, profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5a 93 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété Semagno Gadédé, à l'est par la propriété Kpornu Adjovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 242 déposée le 4 juin 1999, Mme AMEYAPO Akoua Elom, dite da Dora, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Afiao Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3a 82 ca situé à Lomé Afiao, connu sous le nom de Soviébé Avédji et borné au nord par une rue de 20 m, au sud par les lots 461 bis et 459, à l'est par le lot 462 et à l'ouest par une rue de 28 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 243 déposée le 7 juin 1999, M. NAGBANGOU Flindja, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 62 ca situé à Lomé Afiao, connu sous le nom de Avédji Wataklassoukopé et borné au nord par les lots 2703 et 2698, au sud par les lots 268 B et 267 B, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot 271 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 244 déposée le 7 juin 1999, M. DAO Ibaféyi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 18 ca situé à Lomé Afiao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot 253, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot 254 bis et à l'ouest par le lot 255.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 245 déposée le 7 juin 1999, M. AMEGASHITSI Kwami, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Akodéssewa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17a 61 ca situé à Gbodjomé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Honkou Amenyiapé, au sud par la route Gbodjomé-Dagué et à l'est par la propriété Noamessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 246 déposée le 8 juin 1999, M. EDJAMFEILE Kokou, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé Cacavéli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 64 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Hédzranawée et borné au nord par le lot 1504A au sud par le lot 1498, à l'est par le lot 1505 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 247 déposée le 9 juin 1999, M. RAYIMI Nouroudini, profession d'infirmier d'Etat en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. TUTUAKU Komla Délali et Mme TUTUAKU Roukiatou, née RAIMY, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 82 ca situé à Lomé-Zanguéra, connu sous le nom de Sagnrako et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Azamalan Kpodo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme TUTUAKU Komla Délali et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 248 déposée le 9 juin 1999, M. RAYIMI Nouroudini, profession d'infirmier d'Etat en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. TUTUAKU Komla Délali et Mme TUTUAKU Roukiatou, née RAIMY, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une conte-

nance totale de 12 a 40 ca situé à Aného, connu sous le nom de Togo-Komé et borné au nord par la nouvelle route nationale n° 2 Lomé-Aného, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Amaglo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme TUTUAKU Komla Délali et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 249 déposée le 9 juin 1999, M. DOVI Yaovi Dégbé, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 96 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao-Soviépé et borné au nord, par une rue non dénommée de 20m, au sud par le lot 991, à l'est par le lot 992 et à l'ouest par le lot 990.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 250 déposée le 9 juin 1999, M. le LCL ARADJO Wenmiba, profession d'officier supérieur des FAT, demeurant et domicilié à Niamtougou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 72 ca situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Zone nord de la gendarmerie et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les lots 68 et 70, à l'est par le lot 71 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 251 déposée le 9 juin 1999, M. ATAKPANI Assassinam Korrouvisa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 52 ca 70 situé à Lomé-Agoényivé, connu sous le nom de Awonkoui et borné au nord par le lot n° 607, au sud par le lot 609, à l'est par une rue non dénommée de 28 m et à l'ouest par les lots n° 610 et 611.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 252 déposée le 9 juin 1999, MM. ATAKPANI Assassinam Korrouvisa ; AGBENOWOKPO Boussomékpo Théophile et ADEGBE Koami, profession de commerçants, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 76 a 28 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord par la propriété Edoh Etsidro, au sud par la propriété Agbotamé Zotoglo et à l'est par la propriété Edoh Etsidro et Agbotame Zotoglo et à l'ouest par les propriétés Ali Amoussouvi et Agbotame Zotoglo.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 253 déposée le 10 juin 1999, M. DOTSEY Messan Samuel représenté par DOTSEY Kowoté Patrice, profession de conseiller Juridique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca situé à Lomé Hédzranawoé, connu sous le nom de Togo 2 000 et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 849 m, à l'est par le lot n° 848 et à l'ouest par le lot n° 850.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 254 déposée le 10 juin 1999, M. KPOGO Kodzo, profession de tapissier, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 02 ca situé à Adidogomé, connu sous le nom d'Awatamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Amouzou Kémidé Louis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 255 déposée le 11 juin 1999, M. KADJAKA Kpidiba, profession de cadre de gestion, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 62 ca 92 situé à Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, par une rue non dénommée de 14 m, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le titre foncier n° 17881 RT et à l'ouest par les lots n° 2404 et 2411.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 256 déposée le 14 juin 1999, M. DIKEWU Yao Didier profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé majeur, non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 95 ca situé à Lomé Kpogan, connu sous le nom de Bamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Gbonfu Afandina Noa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 257 déposée le 14 juin 1999, M. DIABY THIENO Sadigou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 82 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1156 bis, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 1156 B et à l'ouest par une rue non dénommée de 21 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 258 déposée le 15 juin 1999, Mme KALIPE Sika Adjowa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mme HOFFER Dédé Inno, née LAÏSON, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 60 ca situé à Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 85, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 88 et à l'ouest par le lot n° 84.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Hoffer Dédé I. née LAÏSON et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 259 déposée le 15 juin 1999, Mme KALIPE Sika Adjowa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mlle LAÏSON Ely Kokoè demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Hédzranawoé, et borné au nord par le lot n° 32, au sud par le lot n° 36, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par le lot n° 33.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à LAÏSON Ely Kokoè et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 260 déposée le 17 juin 1999, M. GADO Tchassama Souradji profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 34 m, au sud par le lot n° 2151, à l'est par le lot n° 2150B et à l'ouest par le lot n° 2148.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 261 déposée le 17 juin 1999, M. BRASSIER Hamid Polo, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant pour le compte de Mlle BRASSIER Khadija Chantou demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Sagbado, connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par une rue nom dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 148, à l'est par le lot n° 149 et à l'ouest par le lot n° 145.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BRASSIER Khadija Chantou et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 262 déposée le 17 juin 1999, M. GAVI Anoumou Emmanuel, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé Gblenkomé, majeur non interdit, jouissant de

ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 71 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 779, au sud par le lot n° 780 bis, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 777.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 263 déposée le 18 juin 1999, M. YAMBA Malic, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong Kombonloaga, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 02 ca situé à Dapaong, connu sous le nom de Worgou et borné au nord, au sud et l'ouest par la propriété Koki Lorimpo, à l'est par la propriété Solgou Noumbate

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 264 déposée le 18 juin 1999, M. AGBOVON Klou profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 13 ca situé à Sanguera, connu sous le nom de Adedidokpo et borné au nord par la collectivité Akpaka, au sud par la propriété Apla, à l'est par une ferme et à l'ouest par la collectivité Ayivon

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 265 déposée le 22 juin 1999, M. de Souza Kwami Galley, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 15 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par la rue de 14 m, au sud par le lot n° 1325, à l'est par la rue de 16 m et à l'ouest par les lots n° 1326 et 1328.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 266 déposée le 22 juin 1999, Mme TEKOLO Ayélé profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 3 ca situé à Lomé Aflao connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2521, à l'est par le lot n° 2513 et à l'ouest par le lot n° 2511.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 267 déposée le 22 juin 1999, M. KLOUVI Assiongbon Claude, profession d'Huissier de Justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 51 a 6 ca situé à Aflao Sagbado connu sous le nom de Sagbado et borné au nord, au sud par la propriété Kouveamenou Kouwadan, à l'est par la collectivité Agbelessessi Makou et à l'ouest par la propriété Akouma Avoussou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 268 déposée le 22 juin 1999, M. Yakass Alfred Séwa profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-ouest, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 ha 07 a 35 ca situé à Tsévié Dalavé, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par la collectivité Adanlessossi Wogodo et la collectivité Solessimé Adjé, à l'est par la route Tsévié Dalavé, au sud par la collectivité Houssoukpo Afatchawo et à l'ouest par la collectivité Koliko Anani Ahoinsso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 269 déposée le 22 juin 1999, Mme Séli Afi Malou, née APEDO, profession d'institutrice, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 35 ca situé à Lomé Tokoin, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par une rue nommée de 10 m, au sud par le lot n° 9 et à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 5

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 270 déposée le 22 juin 1999, Mlle AGBETIAFA Adjoa, profession de secrétaire de directeur à l'U.T.B., demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 03 ca situé à Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 18, au sud par le lot n° 20 et à l'est par le boulevard du Zio et à l'ouest par le n° 19 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 271 déposée le 23 juin 1999, M. ACOLATSE F. E. Yawo, profession de directeur de société en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Adidogomé, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par la route Adidogomé-Ségbé, au sud et à l'est par le surplus de la réserve Administrative et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 272 déposée le 23 juin 1999, M. Edoh Adama profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 46 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Adiakpo et borné au nord par le lot n° 13, au sud par la collectivité Aziagle à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 273 déposée le 24 juin 1999, M^e Ekoue D. Dosseh ADJANON, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Lomé Baguida, et borné au nord par une rue nommée de 12 m, au sud par le lot n° 282, à l'est par le lot n° 285 et à l'ouest par le lot n° 281.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Aimé Odarté ANNAN et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 274 déposée le 24 juin 1999, M. ADANTOR Koffi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 ha 14 a 69 ca situé à Kévé Assahou connu sous le nom de Gbagbawui et borné au nord par la propriété Tonou Koudzodzi, au sud par la route Toumonou-Sanouata, à l'est par la collectivité Adzamesi, à l'ouest par la propriété de Souza K. Galley.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 275 déposée le 24 juin 1999, M. ADANTOR Koffi, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Zossimé et borné au nord et au sud par la propriété Akpakitsi Zankou Attisso, à l'est par la route Dauko de 20 m et à l'ouest par la propriété Akpakitsi Zankou Attisso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 276 déposée le 25 juin 1999, Mme AKPANKPA Adépaté Agbégbélé profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 51 ca situé à Lomé, connu sous le nom de dogbéawou Abovev et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par le lot n° 182 m, à l'est par une rue de 24 m et l'ouest par le lot n° 179.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 277 déposée le 28 juin 1999, M^r BATE KOUE Dovi, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 94 ca situé à Kélégougan Lomé, connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par la propriété Kpankouma, au sud, à l'est par la propriété de la collectivité gbagban AGLÉ et à l'ouest par la route Lomé Djagblé de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AMOUSSOU Dosseh et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 278 déposée le 25 juin 1999, Mme Sessou Afiwavi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 91 ca situé à Tokoin Kélégou connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 1492 bis, à l'est par une rue non dénommée de 21 m et à l'ouest par le lot n° 1489 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 279 déposée le 29 juin 1999, M. Donou Komlavi, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 84 ca situé à Aflao Gakli, connu sous le nom de Avenou et borné au nord par le lot n° 332, au sud par une rue non dénommée de 18 m, à l'est par le lot n° 326 et à l'ouest par le lot n° 524.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 280 déposée le 29 juin 1999, Mme Apédo Kossiwa Essi profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 98 ca situé à Agoè-nyivé, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 259 bis, au sud par le lot n° 261 bis, à l'est par une rue non dénommée de 12 m et à l'ouest par le lot n° 260 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 281 déposée le 29 juin 1999, Mme SALAH Afiavi Biova, née AHOVEY, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 11 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Dalavé Modzi et borné au nord par le lot n° 44, au sud par une rue en projet de 12 m, à l'est par un passage de 8 m et à l'ouest par une rue en projet de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 282 déposée le 29 juin 1999, Mme Afiavi Dodji d'Almeida épouse Djabie, profession de retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 39 ca situé à Lomé Tokoin Wuiti connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 16 et à l'ouest par la propriété Akibodé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 283 déposée le 30 juin 1999, M. Gavon Komi Jacques, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 1113, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1115 et à l'ouest par le lot n° 1111.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 284 déposée le 30 juin 1999, M. Gavon Jacques, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 1110, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1112 et à l'ouest par les lots n° 1107 et 1108.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle SAH Akuavi Pierrette et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 285 déposée le 22 juin 1999, M. KPADJOUA B. Kokou Dométo, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Agotimé et borné au nord par le lot n° 5, au sud par le lot 7, à l'est par une rue de 16 m, à l'ouest par deux lots non identifiés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 286 déposée le 30 juin 1999, M. ABOULAYE Fousséni, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 56 ca situé à Lomé Agoènyivé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot 173, à l'est par une rue non dénommée de 14 m, à l'ouest par une rue non dénommée de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 287 déposée le 30 juin 1999, M. AGBEMABIASSE Komlan Ametépé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 25 a 63 ca situé à Agou, connu sous le nom de Agbavé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Adabra, au sud par l'ancien réseau routier Allemand Assahoun-Fiagbé-Agbavé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TOGBOSSY Komlavi Sodola et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 288 déposée le 30 juin 1999, M. AGBEMABIASSE Komlan Ametépé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 ha 31 a 58 ca situé à Agou, connu sous le nom de Egbi Agodéké et borné au nord et au sud par la collectivité Adabra, à l'est par le ruisseau Egbi et à l'ouest par la propriété Togbassy

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. TOGBOSSY Komlavi Sodola et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 289 déposée le 30 juin 1999, M. LIMDO Yaya Banla, profession de comptable mécanographe demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 73 ha 44 a 77 ca situé à Gamé, connu sous le nom de Gadjakopé et borné au nord par le fleuve haho, au sud par la collectivité Dogbatse, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dogbatse.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 290 déposée le 20 juin 1999, Mlle KOLANI Yobate, profession d'Assistante sociale., demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale 7 a 30 ca situé à Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n° 622 bis et 623, au sud par le lot n° 621, à l'est par le lot n° 633 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 20 291 déposée le 30 juin 1999, M. Bilao Riguim, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 97 ca situé à Agoényivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 1109, au sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'est par les lots n° 1111 et 1110 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Pour le Conservateur de la propriété foncière
P.O. Mme Afiwa d'ALMEIDA.

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 17 073 R.T., Volume LXXXVI, F° 122, appartenant à feu d'ALMEIDA Ama Félicien, de son vivant Secrétaire d'Administration ayant demeuré à Lomé, 11 Rue des Manguiers.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 17 040 R.T., Volume LXXXVII, F° 88, appartenant à Madame Michelle Amivi BRENNER, Comptable, demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 8453 de la République togolaise, vol XL III, Fo 119 appartenant à M. Jean BAMEZON, employé à la CICA demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 17648 de la République togolaise, vol. L XXXIX, Fo 97. appartenant à M. TCHIBOZO Ayaovi Koukpode Christo, employé à la SCOA-Togo, demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 15 191., Volume LXXVII, F° 41, de la République Togolaise, appartenant à Monsieur Codjo Gbédé AMOUSSOU-ADEBLE, représentant d'Air Afrique à Ouagadougou (BURKINA FASO) y demeurant et domicilié.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 8213 R.T., Volume 42, F° 78 appartenant à Monsieur Antoine Tète Boboè, propriétaire demeurant à Lomé.

(Pour deuxième insertion)

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier la République togolaise n° 5.386, Volume XXIX, Folio 56, appartenant à M. AMEWUNU Bernard, journaliste demeurant à Lomé.

Pour deuxième insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier n° 9098 de la République togolaise, Volume XLVI, Folio 161, appartenant à l'Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT).

Pour deuxième Insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier n° 13.306 RT Volume 67 Folio 161 appartenant à la Société SAIMEX

(Pour 2^e insertion)

